

## SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1866.

### **Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Budget de la Dette publique des crédits ordinaires et extraordinaires pour le service des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt de 60,000,000 et pour frais de négociation de cet emprunt.**

*(Voir les N°s 91 et 114 de la Chambre des Représentants.)*

Présents : MM. le Baron GRENIER, faisant fonctions de Président; le Comte d'ASPREMONT LYNDEN, BISCHOFFSHEIM, JOOSTENS, LAOUREUX, ZAMAN et FORTAMPS, Rapporteur.

**MESSIEURS,**

M. le Ministre des Finances a présenté à la Chambre des Représentants, le 7 mars dernier, d'après les ordres du Roi, un Projet de Loi pour obtenir des crédits ordinaires et extraordinaires au Budget de la Dette publique, afin d'assurer le service des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt de 60,000,000 de francs et pour couvrir les frais de négociation.

La loi du 28 mai dernier ayant autorisé le gouvernement à contracter cet emprunt, qui a été réalisé dans des conditions très-avantageuses pour le Trésor, le Projet de Loi renvoyé à votre Commission des Finances ne pouvait soulever aucune objection de sa part; la Chambre des Représentants l'a voté à l'unanimité dans sa séance du 12 avril dernier et c'est également à l'unanimité que votre Commission des Finances a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

*Le Président,*  
Baron GRENIER.

*Le Rapporteur,*  
FORTAMPS.